

Article 1

Le gouvernement autrichien renonce à interdire le glyphosate en 2020

Le gouvernement autrichien a annoncé lundi qu'il ne mettrait pas oeuvre l'interdiction du glyphosate votée cet été par le Parlement pour une entrée en vigueur en janvier 2020 car la proposition de loi n'a pas été soumise aux instances européennes comme elle aurait dû l'être.

Le texte de la loi aurait dû être soumis à la Commission européenne pour notification "afin que celle-ci et les Etats membres puissent formuler des observations", explique le gouvernement dans une lettre adressée au président du Parlement. L'interdiction du glyphosate dès 2020 aurait fait de l'Autriche le premier pays européen à bannir l'herbicide controversé.

Votée en juillet par le Parlement, cette interdiction avait pris de court le gouvernement qui n'était pas à l'origine de cette initiative.

L'interdiction du glyphosate avait été approuvée grâce à une alliance des députés de l'opposition -sociaux-démocrates, Verts, extrême droite- et contre la volonté des conservateurs de l'ÖVP, qui constituent le principal groupe parlementaire à la chambre.

La licence d'utilisation du glyphosate dans l'Union européenne court jusqu'au 15 décembre 2022 et son sort fait débat dans de nombreux pays, notamment en raison de la nécessité de trouver des alternatives à ce produit très utilisé par les agriculteurs.

La France a prévu "de sortir de l'essentiel des usages au 1er janvier 2021, et de tous les usages au 1er janvier 2023", selon le gouvernement, mais ce calendrier a été jugé difficile à tenir par un récent rapport parlementaire.



En Autriche, aucune réflexion n'avait été engagée sur la mise en oeuvre de la mesure depuis son vote au Parlement. Le monde agricole jugeait irréaliste l'entrée en vigueur en janvier 2020 et avait qualifié la décision du Parlement de "populiste".

Après avoir pris avis auprès des services juridiques du gouvernement, le chancelière autrichienne Brigitte Bierlein a expliqué dans son courrier au Parlement qu'une promulgation de la loi exposerait l'Autriche à "des risques juridiques", compte-tenu de l'absence de notification préalable à la Commission européenne.

"Je tiens à souligner qu'il ne s'agit que d'une décision juridique formelle et non d'une appréciation du contenu de la loi", a-t-elle ajouté.

Depuis la chute de la coalition entre les chrétiens-démocrates et les nationalistes, en mai, dans la foulée d'un scandale ayant touché le parti d'extrême droite FPÖ, l'Autriche est dirigée par un gouvernement d'experts, en attendant la formation d'une nouvelle coalition.

Vainqueur de législatives anticipées fin septembre, le chef des conservateurs Sebastian Kurz négocie la formation d'un gouvernement avec les Verts, favorables à l'interdiction du glyphosate.

Lien article :

<https://www.medias24.com/filafp/afp-151060-le-gouvernement-autrichien-renonce-a-interdire-le-glyphosate-en-2020.html>



Article 2

France: retrait de la moitié des produits à base de glyphosate

L'Agence française de sécurité sanitaire (Anses) a annoncé lundi le retrait de 36 produits à base de glyphosate, un herbicide que la France a décidé d'interdire à partir de 2021, ce qui représente la moitié des références de ces produits.

Le gouvernement a pour objectif de sortir de l'essentiel des usages du glyphosate au 1er janvier 2021, et de tous les usages au 1er janvier 2023.

Dans cette optique, il a demandé à l'Anses de procéder, avec l'appui de l'Institut de recherche agronomique INRA, au retrait des autorisations de mise sur le marché français des produits contenant du glyphosate, dès lors que des alternatives existent.

Ainsi, sur les 69 produits à base de glyphosate disponibles, 36 "vont être retirés du marché et ne pourront plus être utilisés à compter de fin 2020, en raison de l'insuffisance ou de l'absence de données scientifiques permettant d'écarter tout risque génotoxique" (susceptible d'endommager l'ADN et de provoquer des mutations génétiques, NDLR), indique l'Anses dans un communiqué lundi.

Ces 36 produits, dont la liste n'a pas été fournie dans l'immédiat, représentaient en 2018 "près des trois quarts des tonnages de produits à base de glyphosate vendus en France", selon l'agence de sécurité sanitaire.

Pour des raisons identiques, l'Anses "a notifié une décision négative pour 4 des 11 nouvelles demandes d'autorisation déposées depuis janvier 2018 et en cours d'examen".

L'évaluation des dossiers de demande d'autorisation déposés par les entreprises souhaitant renouveler ou obtenir une mise sur le marché de produits à base de glyphosate "a été spécifiquement renforcée en 2017 (...) avec davantage d'exigences impliquant la fourniture de



données supplémentaires concernant les risques pour la santé et l'environnement, notamment en matière de génotoxicité de l'ensemble des composants des produits", selon l'Anses.

- "Méthodes standardisées et robustes" -

"Ces nouvelles dispositions requièrent des études spécifiques menées selon des méthodes standardisées et robustes", assure l'Anses, qui poursuit l'examen des demandes de ré-autorisation des produits restants.

"Seuls les produits à base de glyphosate répondant aux critères d'efficacité et de sécurité définis au niveau européen (...) et ne pouvant pas être substitués de façon satisfaisante, bénéficieront in fine de l'accès au marché français", ajoute l'agence, qui finalisera l'ensemble du processus d'évaluation "d'ici le 31 décembre 2020".

L'association Générations Futures s'est réjouie lundi de ces premières décisions de retrait. "Elles confirment que l'innocuité des herbicides à base de glyphosate est un mythe!", a déclaré son directeur François Veillerette, cité dans un communiqué.

Le glyphosate, ce désherbant "à large spectre", a été classé comme "cancérogène probable" en mars 2015 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), dépendant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cela n'a pas empêché, après deux ans de débats houleux, les Etats membres de l'Union européenne (UE) de reconduire son autorisation en novembre 2017, pour cinq ans supplémentaires.

La Commission européenne, organe exécutif de l'Union, avait alors mis en avant le feu vert de ses agences scientifiques, l'Efsa (sécurité des aliments) et l'Echa (produits chimiques) qui n'ont pas classé la substance comme cancérigène.

Mais des scientifiques et ONG ont dénoncé une évaluation "biaisée" car basée sur des rapports fournis par les industriels.



Le gouvernement français a alors promis que le glyphosate serait interdit "dans ses principaux usages" dans un délai de trois, sans attendre les cinq ans décidés au niveau européen.

La suppression de cet herbicide bon marché alourdira cependant les charges des exploitations agricoles avec un coût qui pourrait être compris entre 50 et 150 euros l'hectare, selon un rapport parlementaire publié au mois de novembre.

Les volumes de vente de glyphosate ont augmenté de 12% en France entre 2008 et 2018, malgré le lancement de plans gouvernementaux de réduction des pesticides.

Lien article :

<https://www.medias24.com/filafp/afp-151069-france-retrait-de-la-moitie-des-produits-a-base-de-glyphosate.html>

